

## **ZONE DE POLICE VESDRE**

*www.policevesdre.be*



# **Police**

**Zone Vesdre**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

**Dossier traité par : Eric PISCART – Consultant en communication  
Zone de Police Vesdre – 0494/501 774**

Verviers, le 24 juin 2015

### **Vaste chantier de rénovation de la Nationale 61 à Verviers**

Un vaste chantier concernant la Nationale 61 va débuter ce 29 juin 2015 à Verviers. Il concernera la section comprise entre le Palais de Justice et la Place Sommeleville.

La société Baguette y procèdera à une réfection complète de la chaussée ainsi qu'à divers aménagements techniques.

Le chantier durera deux mois et comprendra deux phases différentes. La première débutera le 29 juin et se terminera le 3 juillet. La seconde débutera le 3 juillet pour se terminer le 31 août.

Des mesures importantes de circulation devront être prises, avec un impact conséquent sur les usagers de la route.

#### Mesures de circulation liées à la première phase de travaux (29/06 au 03/07)

Lors de la première phase, la principale mesure consistera en l'interdiction de circulation à tous conducteurs dans le sens rue du Palais vers la place Sommeleville depuis la rue du Tribunal jusque la place Sommeleville. Un itinéraire de déviation sera mis en place et empruntera l'avenue Mullendorff, la place d'Arles et l'avenue Duchesne où les usagers devront choisir leur direction en fonction de leur destination (centre-ville, Stembert,...). La circulation sera par contre autorisée dans le sens place Sommeleville vers la rue du Palais.

Concernant la rue de Stembert, elle sera interdite à tous conducteurs depuis et vers la percée Sommeleville. Les usagers qui veulent se rendre à Stembert seront déviés via la rue de Limbourg, le rond-point des Surdents et la rue de la Papeterie. Ceux qui viennent de Stembert vers la percée devront emprunter la rue de Stembert (dont le sens de circulation sera inversé pour la circonstance), dans sa portion entre la place de l'Abattoir et la rue Biolley, via la rue de Mangombroux.

La rue Biolley sera mise en sens unique, permettant uniquement aux usagers de monter la rue. Elle sera donc inaccessible depuis la rue de Stembert.

Un itinéraire de déviation conseillé sera établi via la rue Fernand Desonay et la rue Jean Lambert.

Mesures de circulation liées à la deuxième phase de travaux (03/07 au 31/08)

Lors de la deuxième phase, les mesures de circulation seront allégées. Ainsi, la circulation sera rouverte dans les deux sens entre la rue du Palais et la place Sommeleville.

Par contre les mesures concernant la rue de Stembert seront entièrement maintenues : il n'y aura donc toujours aucun accès pour les usagers de la route entre la rue de Stembert et la percée Sommeleville. La rue Bioley sera toujours mise en sens unique. L'itinéraire de déviation conseillé via la rue Desonay et la rue Lambert sera maintenu.

Même si la période de vacances qui s'annonce va probablement alléger la circulation, la Zone Vesdre appelle les usagers de la route à faire preuve de patience et de courtoisie si des ralentissements devaient être constatés, notamment aux heures de pointe.